



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

DÉLIBÉRATION

N° 58 - 11.04.2019

En exercice... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention..... 0

ENVIRONNEMENT

26. BUDGET ANNEXE ECOTAXE

**Attribution d'une subvention à la Ligue pour la Protection
des Oiseaux (LPO) pour l'amélioration de la muséographie
de la Maison du Fier**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 11 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Oyats située sur la commune du Bois Plage en Ré, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,

Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,

La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,

St. Clément des Baleines

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,

St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gilles DUVAL (donne pouvoir à M. Michel AUCLAIR), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Michel OGER), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE).

Secrétaire de séance : M. Henry-Paul JAFFARD.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201958-DE
Reçu le 12/04/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

DÉLIBÉRATION

N° 58 - 11.04.2019

En exercice... 26

Présents..... 21

Votants..... 26

Abstention 0

ENVIRONNEMENT

26. BUDGET ANNEXE ECOTAXE

Attribution d'une subvention à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) pour l'amélioration de la muséographie de la Maison du Fier

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29, qui autorise les collectivités locales à apporter des concours financiers aux organismes à but non lucratif lorsque leur activité présente un intérêt local, c'est-à-dire lorsque ces derniers poursuivent un but d'intérêt public au bénéfice direct des administrés de la collectivité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-7 relatif à l'attribution de subventions donnant lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu la convention de mise en œuvre et de suivi de l'écotaxe sur l'île de Ré en date du 14 mars 2008,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'île de Ré, et notamment l'alinéa 2 du 1^{er} groupe de l'article 5.2 portant sur le soutien financier aux actions de protection, d'entretien et de gestion des espaces naturels intéressant l'ensemble du territoire de l'île de Ré, entérinés par arrêté préfectoral en date du 25 mars 2019,

Vu le Budget Primitif 2019 du budget annexe Ecotaxe voté par le Conseil Communautaire du 11 avril 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2019,

Considérant que la Communauté de Communes porte une politique environnementale volontaire et ambitieuse à l'échelle du territoire, notamment de préservation des espaces naturels, de protection de leur biodiversité mais aussi de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ;

Considérant que le budget annexe écotaxe permet de financer des actions en faveur de l'environnement ;

Considérant que la Maison du Fier, propriété du Conservatoire du Littoral, est mise à disposition de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, dans le but d'y installer un espace muséographique ouvert au public mettant en valeur les richesses naturelles et les activités traditionnelles du Fier et à y organiser l'accueil et les animations, informations et expositions en rapport ;

Considérant qu'après 5 années d'ouverture au public, certains éléments de la muséographie de la Maison du Fier nécessitent d'être remis à niveau, notamment l'éclairage avec le remplacement des 56 spots halogènes par un éclairage à leds, le revêtement de sol et un écran vidéo ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201958-DE
Reçu le 12/04/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

DÉLIBÉRATION

N° 58 - 11.04.2019

En exercice... 26
Présents..... 21
Votants..... 26
Abstention 0

ENVIRONNEMENT

26. BUDGET ANNEXE ECOTAXE

**Attribution d'une subvention à la Ligue pour la Protection
des Oiseaux (LPO) pour l'amélioration de la muséographie
de la Maison du Fier**

Considérant que les travaux envisagés représentent un coût prévisionnel de 16 871,57 € TTC ;
Considérant la demande de subvention présentée le 18 mars 2019 par la Ligue pour la
Protection des Oiseaux (LPO) pour un montant de 6 748,63 €, représentant 40% du montant des
travaux ;

Considérant l'inscription des crédits au Budget Primitif 2019 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer à la Ligue pour la Protection des Oiseaux une subvention de 6 748,63 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces administratives permettant le versement de cette subvention.

Affichée le : 15 avril 2019

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. A compter du 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201958-DE
Reçu le 12/04/2019